

ASSEMBLEE GENERALE du 28 novembre 2019

Synthèse

Mont-sur-Rolle, le 5 décembre 2019

Le jeudi 28 novembre, la commune de Buchillon a accueilli l'Assemblée générale de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV). A cette occasion, Madame la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle a donné une conférence sur l'éducation numérique.

51 communes (74 personnes) ont participé.

Les Syndics de Rolle et de Crans ont annoncé la création d'un Mouvement contre la Facture Sociale et ont invité les autres communes membres à se joindre à eux.

Le Comité de l'AdCV a commenté le récent rapport de la Cour des comptes sur la péréquation intercommunale vaudoise. En effet, les constatations faites par la Cour, notamment au sujet de l'impact négatif de la facture sociale sur la marge d'autofinancement des communes, rejoignent totalement celles de l'AdCV. Il a également présenté une première synthèse des ateliers organisés lors de l'Assemblée générale du 10 octobre dernier, lesquels portaient sur les compétences que pourraient reprendre les communes en cas de bascule de la facture sociale au Canton.

A noter que cette Assemblée a fait l'objet d'une couverture médiatique particulière, un journaliste de la SRF accompagné d'un caméraman étant présent.

Conférence de Mme Cesla Amarelle sur l'éducation numérique

Avant de parler spécifiquement de l'éducation numérique, Mme Amarelle nous a donné un bref aperçu des enjeux de la formation aujourd'hui, ainsi que des chantiers prioritaires de l'Ecole vaudoise. Elle s'est notamment attardée sur les questions de l'égalité des chances, de la valorisation de la formation professionnelle, de la consolidation de la LEO et du «Concept 360°».

Elle s'est ensuite penchée sur l'éducation numérique, laquelle fait partie intégrante du Programme de législature et de la stratégie numérique du Conseil d'Etat.

La mise en œuvre de l'éducation numérique se décline dans un plan d'action comprenant trois volets :

Le premier donne un rôle central aux enseignant-e-s afin qu'ils/elles disposent des compétences requises pour assurer la formation de tous les élèves dans un contexte technologique en mutation. Il leur revient donc d'assumer un rôle capital dans la transition numérique de la société.

Le deuxième doit permettre d'initier les élèves à la pensée computationnelle, à la maîtrise de la science informatique, aux humanités numériques ainsi qu'aux usages du numérique.

Le troisième prévoit de créer, au niveau cantonal, les conditions cadres permettant le développement d'environnements d'apprentissage propices à l'éducation numérique dans toutes les classes, pour tous-tes les enseignant-e-s et dans toutes les disciplines.

Ces trois volets structurent le projet de décret (EMPD) qui est soumis au Grand Conseil en ce moment même. Ils constituent une première partie des investissements de mise en œuvre de l'éducation numérique à hauteur de CHF 30 millions.

(Voir présentation sur le site Internet de l'AdCV)

Budget 2020 de l'AdCV

Le budget a été adopté sans remarque.

(Voir présentation sur le site Internet de l'AdCV)

Déclaration de M. Middleton, Syndic de Crans-près-Céligny

En accord avec le Comité, M. Middleton a souhaité prendre la parole lors de cette Assemblée générale, voici la teneur de son discours :

Pour la très grande majorité des communes représentées à cette Assemblée la péréquation est devenue la préoccupation principale de cette législature. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que la péréquation était aussi une des principales raisons de la création de l'AdCV en 2002.

Si le transfert de ressources de communes à forte fiscalité vers celles moins favorisées est équitable et preuve de solidarité, il n'en est pas de même pour la facture sociale, qui représente environ deux tiers des transferts péréquatifs.

Si les communes ont accepté en 2002 de participer au financement de la facture sociale du Canton, ce fut aussi preuve de solidarité avec le Canton à un moment où les finances cantonales étaient en mauvais état. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Au contraire, ce sont les finances communales qui virent vers le rouge, si elles n'y sont pas déjà - la situation de quelques-unes, dont Rolle, est devenue inquiétante.

Dans le cas de Crans, en 2020 : notre marge d'autofinancement est négative de plus de CHF 1,5 million, nous payerons 97,6% de nos impôts au Canton et nous aurons besoin de l'emprunt pour faire tourner le ménage communal régulier. Comme disait récemment Denys Jaquet, nous ne sommes pas une commune riche - nous avons quelques contribuables riches. Nous envisageons une action en droit contre le Canton.

La facture sociale est le cancer qui ronge actuellement notre autonomie communale en nous enlevant le contrôle sur nos propres finances et empêchant les investissements et autres dépenses nécessaires pour mener à bien les tâches qui nous incombent.

Les Syndics de Rolle et de Crans ont donc décidé la création d'un Mouvement contre la Facture Sociale et vous invitent à vous joindre à nous pour combattre ce cancer.

Il ne s'agit pas d'une nouvelle association intercommunale, en plus de celles qui existent déjà, mais d'un groupe de réflexion et d'action dont le but est d'accélérer la réforme du système actuel dans la perspective d'une reprise totale de la facture sociale par le Canton. Nous craignons qu'une reprise partielle nous laisse de nouveau vulnérables aux aléas et caprices d'un système totalement imprévisible et hors contrôle. Quelques chiffres avant de terminer :

La part totale des communes du financement de la facture sociale en 2020 est chiffré à CHF 825 millions. De cette somme

CHF 41,7 millions (5%) sont financés par 6 communes avec une population de seulement 4'838 (0,6% de la population du canton) ;

CHF 94,5 millions (11,5%) sont financés par 13 communes avec une population de 16'171 (2% de la population du Canton) ;

CHF 241 millions (29%) sont financés par 31 communes avec une population de 10% de celle du Canton ;

CHF 281 millions (34%) sont financés par 44 communes avec une population de 13% de celle du canton. (J'ajoute que sur ces 44 communes 37 sont membres de l'AdCV et 25 sont dans le district de Nyon.)

Le temps est venu de crier plus fort. Je vous invite à vous joindre à nous.

(Voir présentation sur le site de l'AdCV)

Rapport de la Cour des comptes

Le 2 octobre 2019, la Cour des comptes a publié un rapport de plus de 100 pages portant sur la péréquation intercommunale vaudoise, plus particulièrement sur le volet des dépenses thématiques.

Plusieurs des conclusions de la Cour rejoignent celles de l'AdCV et de ses communes membres et méritent qu'on s'y attarde.

Après péréquation, certaines communes à fort potentiel fiscal de base se retrouvent avec moins de ressources pour faire fonctionner le ménage communal que des communes plus démunies. Les différents prélèvements (péréquation et facture sociale, ci-après la FS) sur les communes à forte capacité contributive peuvent représenter jusqu'à 98% de leurs recettes fiscales. Cela peut obliger ces communes à augmenter leur taux d'impôt, alors que cela n'est pas l'un des objectifs assignés à la LPIC. Par ailleurs, ces hausses posent des problèmes politiques (référendums).

Il existe un manque de suivi et d'analyse des effets de la péréquation et des différents changements qui lui ont été apportés à de nombreuses reprises ces dernières années. Les grandes communes (Lausanne et Yverdon) et les petites

communes de moins 500 habitants sont les seules à avoir toujours été bénéficiaires de la péréquation depuis 2006. À la suite de la réforme de 2011, les communes de 500 à 2000 habitants, qui étaient autrefois bénéficiaires, sont majoritairement perdantes.

Alors même que les communes contribuent à hauteur de CHF 450'000.- au financement du fonctionnement de la péréquation, la Cour constate que tant le Service des communes que la COPAR manquent de moyens pour accomplir leurs tâches.

Entre 2006 et 2017, la facture sociale (FS) est passée de 458 mios à 773 mios, soit une hausse de 69%. Au total, durant cette période entre 2006 et 2017, la FS représente CHF 7,5 milliards.

Entre 2006 et 2017, la péréquation directe est passée de 331 mios à 658 mios. Durant ces 11 ans, 6,1 milliards ont donc été redistribués entre les communes. La hausse a été modérée jusqu'en 2010. En 2011, l'introduction des couches population et solidarité l'ont fait exploser (+56% en une année entre 2010 et 2011 / +110% entre 2006 et 2017). Le montant alloué aux dépenses thématiques a aussi passablement augmenté (+65% en 11 ans).

Le degré d'autofinancement (rapport entre la marge d'autofinancement et les investissements) des communes est passée sous la barre des 100% en 2011. En 2017, il n'est plus que de 76%. Toujours en 2017, 40% des communes sont même sous la barre des 70%. A noter qu'avant la prise en compte de la péréquation directe, seul 34% des communes est sous cette barre, de sorte que dite péréquation, globalement, augmente le nombre de communes n'ayant pas un degré d'autofinancement acceptable.

La Cour souligne que dans le cadre de l'actuelle réforme de la péréquation, les objectifs des communes (baisse des charges de la FS) et ceux du Canton (principe de la neutralité financière pour l'Etat dans la durée) sont contradictoires et impossibles à atteindre dans un domaine où les charges sont en croissance.

L'analyse de la Cour au sujet des effets excessifs de la péréquation, qui fait que certaines communes à fort potentiel se retrouvent avec moins de moyens pour faire vivre le ménage communal que des communes à la base moins bien nanties, constitue un argument très fort, validant la position de l'AdCV et de la majorité de ses membres en la matière. En effet, la Cour est une instance sérieuse et neutre dont l'impartialité pourra difficilement être mise en cause.

Idem pour son analyse de la FS et de ses effets sur les communes, notamment leur degré d'autofinancement.

Son analyse de la révision 2010/2011 de la péréquation et de la bascule des 6 points d'impôts est également très intéressante : comme indiqué plus haut, elle montre tout d'abord que contrairement à ce que le CE a indiqué dans son EMPL, ce n'est pas une majorité des communes qui a été gagnante ou pas impactée (70% selon l'EMPL) dans cette opération, mais seulement 50% d'entre elles. Ensuite, elle montre que vu la hausse vertigineuse de la FS, le « cadeau » fait aux communes en 2011 a été

compensé en 4 ans seulement, de sorte qu'en 2015, on en était revenu au même point qu'en 2010 quant au montant facturé aux communes pour la FS, celles-ci ayant, en plus, perdu les 6 points d'impôts basculés au Canton. Cela démontre que dans le cadre des négociations actuelles, si nous devons renoncer à une partie de nos revendications par rapport au financement de la facture sociale, il faudrait le faire sur les 315 millions d'aide immédiate plutôt que sur la question de la non-participation des communes au financement de la FS après la bascule où là, il faudrait être intraitables.

Le risque principal réside dans la volonté de la Cour que les communes dévoilent leurs revenus autres que fiscaux dans le cadre de la péréquation. Cette idée a clairement été rejetée par nos membres lors des ateliers sur la péréquation. Ces revenus sont aussi un moyen pour passablement de communes de survivre financièrement et de faire tourner le ménage communal malgré les ponctions subies dans le cadre de la péréquation.

Le renforcement du plan comptable constitue aussi un risque. Le Canton a choisi une version « light » de MCH2. Il ne s'agirait pas que les communes doivent se montrer très transparentes financièrement parlant, alors que le Canton, lui, pourrait dissimuler une partie de ses revenus et de sa fortune par des astuces comptables.

Le renforcement de la présence du Canton dans la gouvernance de la péréquation est lui aussi un risque, notamment si ce renforcement signifie que la position des faîtières de communes sera moins (ou plus) prise en compte.

Une analyse complète du rapport de la Cour a été publiée sur le site Internet de l'AdCV.

(Voir présentation ainsi que l'analyse complète du rapport sur le site Internet de l'AdCV)

Atelier de l'AG du 10 octobre - synthèse des propositions

En cas de reprise de la facture sociale par le Canton, quelles nouvelles compétences les communes pourraient-elles reprendre ? C'est la question sur laquelle nous nous sommes penchés lors de notre AG du 10 octobre.

En effet, conserver des compétences au niveau communal permet également de conserver leur financement. Il s'agit aussi de conserver un maximum d'autonomie. Avec la facture sociale telle que proposée actuellement par le Canton, les communes payent, mais ne décident de plus rien.

Domaine financier :

3 tendances se dégagent sur ce point :

- l'impôt communal devrait être perçu par les communes
- laisser le libre choix de la perception des impôts communaux aux communes

- organiser une association intercommunale (ou un office central) pour la perception de l'impôt communal

A noter qu'un groupe de travail organisé par quelques communes membres en association avec l'AdCV ont lancé des réflexions à ce sujet. Légalement, la mise en œuvre de cette idée ne pose pas de problème

Aménagement du territoire :

Les représentants des communes souhaitent clairement plus de souplesse de la part du SDT et du Canton. Globalement, la planification générale devrait être régionale, cantonale, voire même intercantonale. Trop de réglementations font perdre le bon sens.

Une difficulté d'application est soulevée en regard des buts visés par l'aménagement du territoire qui se heurtent à des intérêts économiques ou énergétiques.

Il faut noter que cette matière est effectivement largement réglementée, y compris au niveau fédéral et que modifier ces lois peut poser question.

Scolaire/parascolaire :

Pour certains, le système actuel est concluant. Pour d'autres, une meilleure coordination entre les associations scolaires et parascolaires doit être mise en place.

Une reprise de compétence par les communes est proposée pour les enclassements et les horaires scolaires, de manière à pouvoir gérer les coûts des transports scolaires, ainsi que pour la gestion des tableaux interactifs.

A ce sujet, il faut relever que l'AdCV a reconstitué son groupe de travail scolaire/parascolaire avec des représentants des communes membres, lequel s'est réuni le 6 novembre et se retrouvera à nouveau le 4 décembre. Le but de ce GT est notamment de réfléchir à ces différentes propositions.

Une meilleure planification et une gestion intercommunale, voire régionale est souhaitée. De manière générale, un encouragement à l'utilisation des transports publics est souhaité.

Mobilité et transports :

Certaines communes souhaitent pouvoir décider de l'aménagement des routes communales, notamment la gestion des zones de circulation à 30 Km/h. A noter toutefois que légalement, cette dernière proposition pourrait poser certains problèmes. Toutefois, cette remarque vaut pour d'autres propositions, ces questions de légalité et de faisabilité des idées proposées devant être analysées ultérieurement.

Sécurité/protection civile :

La majorité des communes ne souhaitent pas reprendre des compétences dans ce dicastère. Toutefois, une table propose de créer une police civile et que le choix d'une police soit politique. La notion de « police civile » devra cependant être précisée avec les représentants de la table en question avant analyse.

Energie/écologie :

Ici également, une vision régionale est souhaitée. Une table propose plus d'autonomie sur l'éclairage public. Pourquoi ne pas allouer des subventions ? Il s'agit de montrer l'exemple.

Autres :

- la gestion du patrimoine (bâtiments classés, secteurs ISOS)
- une incitation à la fusion de communes
- la gestion de petites manifestations hors POCAMA

Une des tâches qui sera confiées au GT «Péréquation» de l'AdCV sera de dégager une synthèse de toutes ces propositions et d'en examiner la faisabilité.

Pour mémoire, ce GT est pluridisciplinaire et compte des membres ayant diverses compétences (Député-e-s, représentants des communes membres et du Comité de l'AdCV ainsi qu'un spécialiste des finances communales travaillant pour une fiduciaire).

(voir présentation sur le site Internet)

Prochaine AG

- 2 avril 2020 : Bougy-Villars
- 18 juin 2020 : Founex
- 17 septembre 2020 : Vich
- 3 décembre 2020 : Begnins

Nous remercions vivement ces communes qui se sont portées candidates pour nous recevoir.

Prochaine sortie récréative

- 12 juin 2020 : Penthaz

Nous remercions vivement la commune de Penthaz de nous recevoir l'année prochaine et nous réjouissons de découvrir ce village.

Divers et propositions de l'Assemblée

Opération « coup de balai » : après la consultation qui a eu lieu cet été suite à la proposition du Parlement des filles, Mme de Quattro a tenu compte de nos remarques : la journée en question ne sera pas obligatoire pour les citoyens et les communes qui souhaitent faire une action de ce type à une autre date sont libres de le faire également.

Toutefois, le Comité de l'AdCV a accepté de soutenir cette action du Canton, qui se déroulera les 3 et 4 avril 2020, en vous parlant ce soir.

« Entre visible et invisible : le climat dans notre assiette » : Madame Anouck Tschudi, Municipale à Clarmont et conseillère en environnement, est co-fondatrice de l'entreprise Vision-Nature. Elle a pour but d'accompagner les structures, privées comme publiques, vers un développement plus durable. Dans ce cadre, cette société crée une animation accessible à tout public afin de mettre en lumière les différents impacts de notre alimentation sur notre environnement. Mme Tschudi nous a parlé quelques minutes de ce sujet. Un flyer a également été distribué.

Allocution de Monsieur le Syndic Robert Arn.

Après nous avoir brièvement présenté sa belle commune, Monsieur Robert Arn, Syndic de Buchillon, a invité l'Assemblée à passer à la partie conviviale de la soirée.

Nous remercions chaleureusement la commune de Buchillon pour son hospitalité !

Contacts :

Josephine Byrne Garelli : 079 210 41 63